

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024  
Séance du 26 juin 2024

N° 33

**Objet : Demande de  
financement à la CAF pour les  
modulaires de la crèche de  
Moustiers dans le cadre du  
fonds « Publics et territoires »**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n° 3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n° 7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAOU Pierre

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis  
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n° 25 à 27 – n° 30 à 34)  
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude  
DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n° 1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric  
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

### Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, ESTIENNE Claude, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SEJOURNE Daniel, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**Madame FONTAINE Sonia, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 47 du 14 juin 2023 et N° 21 du 21 février 2024 approuvant le projet et le plan de financement de réhabilitation et extension de la crèche intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie.

Provence Alpes Agglomération (PAA) exerce, conformément à ses statuts, la compétence « Études, création et gestion de structures concernant l'enfance, la petite enfance ».

Lors de la création de Provence Alpes Agglomération, la compétence Petite enfance était exercée sur les territoires de l'ex CCABV et l'ex CCDB. En 2018, cette compétence a été élargie aux communes de Volonne, l'Escale, Seyne-les-Alpes, Montclar, Malijai et Le Brusquet.

PAA gère dans ce cadre les structures extrascolaires pour les enfants âgés de 0 à 12 ans et notamment les structures multi-accueil pour les 0-4 ans (dont les crèches, micro-crèches, lieu de socialisation, relai petite enfance), et pour les 3-12 ans (les Accueils Collectifs de Mineurs et accueils de loisirs).

Le projet de modernisation et d'agrandissement de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie joue un rôle important dans la mise en œuvre de la politique d'accueil des jeunes enfants de l'agglomération. En effet, le bâtiment est vieillissant et ne répond plus aux normes réglementaires en termes de surface comme en termes d'aménagement. Les travaux offriront également aux agents qui y travaillent de meilleures conditions d'exercice et un espace extérieur permettant aux enfants de s'aérer.

Ce projet s'adresse en particulier aux familles du sud du territoire, dont les parents travaillent et ont besoin d'une solution de garde pour leurs enfants. La crèche la plus proche étant située sur la commune de Riez (15km), une structure collective de garde d'enfants aux normes et accueillante est donc nécessaire à Moustiers-Sainte-Marie.

Les travaux sur le bâtiment sont prévus pour une durée de 10 mois à compter de l'été 2024. Durant cette période et afin que le service de garde soit garanti et sans interruption, une crèche temporaire doit être mise en place sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie. Pour cela la commune met à disposition un terrain et Provence Alpes Agglomération va y installer des bâtiments modulaires aux normes en vigueur pour l'accueil de jeunes enfants dotés de 20 berceaux. Le coût de la location de cet équipement, de son transport et de sa pose (hors fondation et réseaux) est estimé à 143 776 €.

Une subvention de la CAF pourrait être sollicitée dans le cadre du fonds « Publics et territoires ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant :

CAF (Fonds « Publics et territoires »)	115 020,80 € (80 %)
AUTOFINANCEMENT PAA	28 755,20 € (20 %)
<hr/>	
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>143 776,00 € (100 %)</b>

Il est proposé :

- D'approuver le plan de financement du projet de location de bâtiments modulaires pour l'installation d'une crèche temporaire à Moustiers-Sainte-Marie le temps des travaux sur la crèche intercommunale,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention relative à ce projet auprès de la CAF au titre du fonds « Publics et territoires » et de signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

08 JUL. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240626-33\_26062024